

# STAGE D'ÉTÉ 2023

## Etudiants et adultes



### Parc des Eaux-Vives

#### Dates :

**1**  3 - 7 juillet      **2**  10 - 14 juillet      **3**  17 - 21 juillet  
**5**  31 – 4 août      **6**  7 - 11 août      **7**  14 - 18 août

#### Horaires :

17h00 à 18h30       18h30 à 20h00

*L'inscription comprend un repas de stage le jeudi à 20h*

#### Tarifs :

Membre : Frs. 300.-

Non-membre : Frs. 400.-

**Repas – allergies ou restrictions :** .....

**Remarques :** .....

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : ..... Loc. : ..... No. Postal : .....

Adresse e-mail : .....

Tél. mobile : ..... Tél. privé : .....

Niveau estimé : .....

Membre du TCG :  Oui  Non

Facture électronique :  Oui  Non

**Signature obligatoire au verso**

## Conditions générales d'inscription

1. La priorité sera donnée aux membres du Tennis Club de Genève.
2. Seul un formulaire de stage entièrement complété et signé sera pris en considération. Le TCG ne prendra aucune inscription par téléphone ou oralement au secrétariat.
3. La participation aux stages est conditionnée au paiement de la facture correspondante. **Tant qu'une facture demeure impayée, vous ne serez pas intégré aux groupes.**
4. Le Responsable opère le choix des groupes en fonction du niveau de chacun. Les demandes particulières sont prises en compte dans la mesure du possible, cependant elles ne sauraient supplanter les décisions prises par le Responsable.
5. La désinscription à un stage est possible sans frais moyennant un préavis de 7 (sept) jours avant le début du stage, par écrit uniquement. Passé ce délai, le stage sera facturé au plein tarif, sauf si vous pouvez être remplacé par une personne sur liste d'attente, dans le même groupe et aux mêmes horaires.
6. Les créneaux horaires attribués sont valables pour toute la durée du stage. Des changements en cours de semaine ne sont pas admis, sauf cas particuliers et sans aucune garantie.
7. Il n'y aura aucun remboursement dans le cas où un vous ne pouvez plus suivre un stage pour un motif autre que médical.
8. Le TCG prend en compte un remboursement des cours manqués lorsque vous êtes en incapacité physique de jouer plus de 2 jours. Un certificat médical doit alors être transmis au Club.
9. Des annulations pour cause de mauvais temps ne donnent pas droit à des prétentions de remboursement.
10. Les participants sont tenus d'avoir une tenue blanche et des chaussures adaptées à la pratique du tennis sur terre-battue.
11. Les professeurs et moniteurs du TCG sont seuls habilités à être sur le court et à donner des instructions.
12. Sauf avis contraire formulé par écrit, vous autorisez le TCG à vous prendre en photo et à publier ces dernières sur les différents supports du Club.

Formulaire à remettre :      par courrier : TC Genève, Parc des Eaux-Vives, 1207 Genève  
    par e-mail : [stages@tc-geneve.ch](mailto:stages@tc-geneve.ch)

Genève, le : .....

Signature : .....